INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES AU CONSOMMATEUR
(Avant la conclusion de nos mandats de vente ou de location)

En application des articles L. 121-17 et L. 121-18 du code de la consommation, le professionnel prestataire de services avec lequel vous entrez vous informe.

SARL Agence Immobilière IMMODEL, au capital social de 5000 euros, dont le siège social est l'agence sont au 29 Boulevard de la république 34130 MAUGUIO – Tél Fixe : 04 99 23 53 62 - Tél Portable : 06 59 71 81 33 - contact@agence-immodel.fr - Site : www.agence-immodel.fr. RCS de Montpellier n° RCS 789 654 050 - Titulaire de la carte professionnelle n° 2012/34/2690, délivrée par la préfecture de l'Hérault (34) portant la mention « Transactions sur immeubles et fonds de commerce et Gestion immobilières » - Garanties professionnelles et responsabilités personnelles, n° de police 40.419.320 - GALIAN de Paris (75008) au 89, rue de la Boétie pour un montant de 120 000 € et 140 000€ avec MMA Entreprise et avec maniement de fonds. Titulaire du compte spécial (article 55 du décret du 20 juillet 1972) n* 13726640001 - ouvert auprès de la Banque Palatine - filière PRI - 74, rue Saint Lazare - Paris (75009). Le n° individuel d'identification à la TVA intracommunautaire est FR32 789654050

Adhérent de la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM) (Code d'éthique et de déontologie de la FNAIM disponible à l'agence et consultable en français sur www.fnaim.fr).

Caractéristiques essentielles du service et modalités d'exécution :
L'agence IMMODEL propose de mettre votre bien en vitrine en Agence, sur son site personnel et sur des sites internet dédiés à l'immobilier comme : SE LOGER.COM, LOGIC IMMO, FNAIM.fr, PAGE JAUNE.fr, ANNONCES JAUNE.fr, A VENDRE A LOUER.fr, etc. Vous trouverez également votre bien sur des sites plus généralistes comme : LE BON COIN, TOP ANNONCE, etc... Nous prévoyons aussi de communiquer sur des publicités types « flyers » qui sont distribués dans les boites aux lettres. Ces campagnes sont menées régulièrement.
Nous avons également un portefeuille « clientèle de l'agence » Nous avons des partenariats avec des confrères sélectionnés pour leur qualité professionnelle qui peuvent proposer votre bien à leur client.

Conditions générales : (les conditions générales relatives au mandataire figurant dans votre mandat)
Le présent mandat mentionne les honoraires de l'agence en % qui sont inclus dans le prix affiché et à la charge de l'acquéreur. Ils s'entendent TTC (TVA en vigueur à 20%) Ils sont dus le jour de la signature de l'acte authentique. Ils sont tels que définis dans notre barème sauf convention avec le propriétaire. Ils sont exigibles, sur facture, le jour de l'acte authentique et par virement.

Durée du contrat et conditions de résiliation : Mandat signé pour une période de 2 ans à compter de son enregistrement. A compter d'un délai de trois mois, la demande de résiliation doit se faire par lettre recommandée avec accusé de réception indiquant le motif de la résiliation et dans le cas d'une vente, le nom de l'acquéreur et son prix de vente.

Informations relatives au droit de rétractation :
Dans le cadre d'un mandat conclu hors établissement et en application des dispositions des articles L. 121-21 et suivants du code de la consommation, le mandant dispose d'un droit de rétractation de quatorze jours calendaires sans avoir à motiver sa décision pour renoncer à son engagement. Ce délai court à compter du lendemain du jour de la signature du mandat.
Si les informations relatives au droit de rétractation n'ont pas été fournies au mandant dans les conditions prévues au 2° du 1 de l'article L. 121-17 du code de la consommation, ce délai de rétractation est prolongé de douze mois.
Toutefois, lorsque la délivrance de ces informations intervient pendant cette prolongation, le délai de rétractation expire au terme d'une période de quatorze jours à compter du jour où le mandant a reçu ces informations.
Le mandant informe le mandataire de sa décision de rétractation en lui adressant, avant l'expiration du délai de rétractation le formulaire de rétractation ci-joint ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter. La charge de la preuve de l'exercice du droit de rétractation pèse sur le mandant.
Si le mandant souhaite que l'exécution du présent mandat commence avant la fin du délai de rétractation, le mandataire doit recueillir sa demande expresse sur papier ou sur support durable. Dans ce cas et à condition que le mandant ait préalablement et expressément renoncé à son droit de rétractation, ce droit ne pourra être exercé si le mandat est pleinement exécuté avant la fin du délai de rétractation.
En toute hypothèse, le mandataire ne pourra percevoir aucun paiement ou contrepartie, sous quelque forme que ce soit, de la part du mandant, avant l'expiration d'un délai de sept jours à compter de la signature du mandat.
En cas de litige, la législation applicable sera la loi Française et la juridiction compétente sera celle du mandat sauf clause particulière.
Toutefois, il est possible, en cas de différend avec un adhérent FNAIM, de saisir le département qualité de la FNAIM à l'adresse : qualite@fnaim.fr ou la chambre syndicale FNAIM de votre département. Conditions générales utilisées relatives au mandant : se reporter aux conditions mentionnées dans les mandats. (En cas d'exercice d'activités pluridisciplinaires et/ou de partenariats directement liés au service concerné, le(s) mentionner et préciser les mesures prises pour éviter les conflits d'intérêts